

# REGLEMENT INTERIEUR DES 9<sup>ème</sup> OPEN INTERNATIONAL DU PAYS DE BRAY ET 6<sup>ème</sup> OPEN DES -1600

## **Article 1 : Organisation**

L'Echiquier du Pays de Bray organise le 9<sup>ème</sup> open international du Pays de Bray, du jeudi 29 mai au dimanche 1<sup>er</sup> juin 2025, à « l'Atelier », situé au 44 avenue du Général Leclerc, 76220 Gournay-en-Bray. Parallèlement se tiendra le 6<sup>ème</sup> Open des -1600 du Pays de Bray.

## **Article 2 : Homologation, appariements, règles du jeu**

- Les 2 tournois, homologués par la Fédération Française des Echecs (FFE) et par la Fédération Internationale des Echecs (FIDE) se joueront en 7 rondes. Ils sont réservés aux membres de la FFE titulaires d'une licence A (à jour) ainsi qu'aux joueurs inscrits à la FIDE sur d'autres listes que la liste FRA. Leurs numéros d'homologation sont respectivement 66905 et 66961. Pour participer au tournoi des -1600, le classement du joueur au jour de la 1<sup>ère</sup> ronde doit être strictement inférieur à 1600 elo. Pour participer à l'Open principal, le classement du joueur au jour de la 1<sup>ère</sup> ronde doit être supérieur ou égal à 1500 elo. Par dérogation, si à la clôture des inscriptions, l'Open principal venait à rassembler un nombre impair de joueurs, alors le joueur (+1400 elo) le mieux classé qui en ferait la demande pourrait l'intégrer.

- Les appariements se feront au Système Suisse (Règles C.04 FIDE) via le programme d'appariements informatisé P.A.P.I. Seront appariés à la première ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription. Les joueurs retardataires pourront exceptionnellement être appariés à la ronde 2 avec zéro point, s'ils préviennent l'arbitre avant le début du tournoi.

- Sauf cas de force majeure, les appariements de la ronde *n* sont définitifs 2 heures après la fin de la ronde n-1.

- Les règles du jeu sont celles de la FIDE entrées en application au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

## **Article 3 : Cadence**

La cadence est de 90min + 30s par coup pour les 2 tournois.

## **Article 4 : Horaires des rondes pour les 2 Opens**

Ronde 1 : jeudi 29 mai 2025 à 10h00  
Ronde 2 : jeudi 29 mai 2025 à 15h00  
Ronde 3 : vendredi 30 mai 2025 à 09h30  
Ronde 4 : vendredi 30 mai 2025 à 14h30  
Ronde 5 : samedi 31 mai 2025 à 09h30  
Ronde 6 : samedi 31 mai 2025 à 14h30  
Ronde 7 : dimanche 1<sup>er</sup> juin 2025 à 09h30

La vérification des licences aura lieu le jeudi 29 mai 2025 de 08h30 à 09h30.

Clôture des inscriptions : jeudi 29 mai 2025 à 09h30. La cérémonie de clôture et de remise des prix des deux tournois aura lieu le dimanche 1<sup>er</sup> juin 2025 vers 16h00 / 16h30.

#### **Article 5 : Inscription pour le tournoi principal et le tournoi des -1600**

L'inscription est gratuite pour les GM (GMF), MI (MIF), MF (MFF), les membres de l'équipe de France Jeunes, *sous réserve qu'ils aient prévenu l'organisateur au moins 48 heures avant le début du tournoi.*

- Adultes : 50€
- Jeunes : 35€

#### **Article 6 : Classements et prix**

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties (défaite = 0 pt, nulle = 0,5 pt et victoire = 1 pt). En cas d'ex-aequo, les départages suivants seront utilisés successivement : Buchholz Tronqué, puis Cumulatif et enfin Performance. En cas de nouvelle égalité, le prix sera partagé. *Pour le calcul du Buchholz tronqué, dans le cadre de parties non jouées, en accord avec l'article C07-16.6, le calcul du score ajusté est effectué par le logiciel PAPI version 3.3.8 suivant les préconisations de la FIDE antérieures à 2023.*

Les prix du classement général ainsi que les prix par catégorie et par tranche elo seront distribués à la place. Pour recevoir un prix, un joueur devra concourir dans une catégorie contenant au moins 3 personnes. La liste des prix sera affichée dans la salle de jeu avant le début de la 3<sup>ème</sup> ronde. Si un joueur prétend à plusieurs prix, il prendra le plus élevé. En cas de montants similaires, il prendra le prix au général en priorité, puis le prix par catégorie, enfin le prix par tranche elo.

Pour l'attribution des prix par catégorie ou par tranche elo, chaque joueur concourt dans la catégorie définie par son âge ou son classement ELO. Il ne peut en aucun cas se voir attribuer le prix affecté à une catégorie supérieure.

Le Elo estimé des joueurs non classés est remplacé par leur performance dans le tournoi pour le calcul des prix qui tiennent compte du Elo.

Pour percevoir son prix, tout joueur devra être présent physiquement lors de la cérémonie de clôture du tournoi. **Les prix ne sont pas cumulables et ne peuvent être remis avant la cérémonie de clôture (pas d'exception).**

Estimations elo pour les 2 tournois :

Un joueur étranger non-classé F.I.D.E et ne pouvant prouver par une attestation un classement elo converti sera estimé à 2099 elo et ne pourra donc jouer que dans l'Open principal. Un joueur français n'ayant aucun classement recevra un elo estimé dépendant de sa catégorie d'âge :

- 1299 pour toutes les catégories jeunes
- 1399 pour les seniors, seniors plus et vétérans

## **Article 7 : Comportement des joueurs**

Ci-après « le lieu de la compétition » est considéré comme étant l'aire de jeu + les toilettes + la buvette + la zone fumeur.

- Il est interdit de fumer ou vapoter dans l'aire de jeu, une zone fumeur est présente.
- Un joueur ne peut quitter le lieu de la compétition en cours de partie sans la permission de l'arbitre. Le non-respect de cette règle est considéré comme l'abandon de la partie. Un joueur au trait ne peut quitter la zone de jeu sans autorisation de l'arbitre.
- Il est interdit à un joueur en cours de partie de se rendre dans la salle d'analyse.
- Il est interdit d'analyser ou de blitzer dans l'aire de jeu.
- La vente de littérature échiquienne est interdite dans l'aire de jeu.
- Pendant une partie, il est interdit à un joueur d'avoir sur lui, sur le lieu de la compétition, un téléphone portable, un moyen électronique de communication ou tout appareil capable de suggérer des coups d'échecs, à l'exception des appareils à usage médical sur présentation d'un certificat médical. Un joueur peut laisser un tel appareil dans son sac ou un vêtement, s'il est complètement éteint. Il est interdit à un joueur de transporter ce sac ou ce vêtement sans la permission de l'arbitre. S'il est prouvé qu'un joueur a un tel appareil sur lui sur le lieu de la compétition, le joueur perdra la partie et l'adversaire sera déclaré vainqueur (quand bien même celui-ci aurait un matériel insuffisant pour mater). L'arbitre peut exiger du joueur le droit d'inspecter en privé ses vêtements, sacs ou autres objets. L'arbitre, ou une personne mandatée par lui, inspectera le joueur et devra être du même sexe que le joueur, qui pourra demander l'assistance d'un témoin. Si un joueur refuse de se soumettre à ces obligations, l'arbitre prendra des mesures conformément à l'article 12.9 du livre de l'arbitre.

## **Article 8 : Nullité par accord mutuel**

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la Fide. A ce titre, une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier. Pour être recevable, une proposition de nullité devra être faite après au moins 20 coups et 1 heure de jeu pour l'open principal et après 20 coups sans limite de temps pour l'open des -1600.

## **Article 9 : Forfait**

Un joueur apparié arrivant devant l'échiquier avec plus de 30 minutes de retard est forfait, sauf si l'arbitre en décide autrement, au regard de circonstances exceptionnelles. Tout joueur faisant forfait n'est apparié à la ronde suivante que s'il justifie son absence auprès de l'arbitre principal avant la publication des appariements de cette ronde. A défaut, il sera considéré comme ayant abandonné le tournoi.

Tout forfait ou tout abandon de tournoi non justifié (ou prévenu selon les modalités décrites à l'alinéa suivant) sera automatiquement signalé au Directeur Juridique de la Direction Nationale de l'Arbitrage de la FFE pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers. Si aucun joueur n'est présent au début de la partie, le joueur qui a les blancs perdra tout le temps écoulé jusqu'à son arrivée.

En cas d'absence prévue à une ronde, le joueur doit prévenir l'arbitre dès que possible. Ce joueur sera retiré des appariements de la ronde si les appariements de la ronde concernée n'ont pas encore été publiés. Dans le cas contraire, l'arbitre décidera s'il y a lieu de refaire les appariements. Une absence déclarée ne peut pas être annulée, sauf décision contraire de l'arbitre. Un joueur ne peut prévenir d'une absence qu'à une seule ronde.

### **Article 10 : Arbitrage**

Arbitre Principal : Benjamin Marret, IA  
Arbitre Assistant : Michel Hacout AFO2

Un joueur peut faire appel de toute décision prise par l'arbitre principal ou son assistant. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, le joueur l'informe oralement – *dès ce moment et avant de reprendre la partie* – de son intention de faire appel de la décision prise devant la Commission d'Appels Sportifs, visée à l'article 9.5.1 du Règlement Intérieur de la FFE. Il doit poursuivre sa partie selon les directives de l'arbitre.

A l'issue de la partie, il doit joindre une demande écrite à sa feuille de partie avec ses nom, prénom, identifiant FFE ou Fide, téléphone, adresse, commentaires et signature. Toute réclamation formulée autrement est irrecevable. La demande sera transmise à la commission des appels sportifs de la FFE.

### **Article 11 : Engagements**

Tous les participants s'engagent, en s'inscrivant, à respecter ce Règlement Intérieur ainsi que la charte du joueur d'échecs, affichée dans la zone de jeu.

En inscrivant des enfants mineurs dont ils ont la charge, les parents et tuteurs légaux autorisent l'Échiquier du Pays de Bray à publier dans le cadre de ses activités de communication, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître les mineurs inscrits (images et voix).

De la même manière, en s'inscrivant à l'un des 2 Opens, les joueurs majeurs autorisent l'Échiquier du Pays de Bray à utiliser leur image dans le cadre de sa communication.

L'arbitre principal du tournoi :

Benjamin Marret

L'organisation de l'open :

Claire Hacout